Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 074-217401991-20240405-DEL2024_021-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE NERNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D. 2024/021

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune de NERNIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Christian BREUZA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 9

Date de la convocation : 22 mars 2024

PRESENTS : Christian BREUZA, Marie-Pierre BERTHIER, Jérôme BAMBERGER, Michel FREDON, Laurent GRILLON, Geneviève GRAZ, Matteo BÄCHTOLD, Gunilla SKARIN PARTE, Thierry VIDAL, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT EXCUSE : néant

SECRETAIRE DE SEANCE : Jérôme BAMBERGER

OBJET : AUTORISATION DE LANCER UNE PROCEDURE DE DIVISION D'UNE PARCELLE APPARTENANT AU DOMAINE PRIVE COMMUNAL FIGURANT AU CADASTRE SOUS LE N°A 657 (ISSUE DE LA PARCELLE A 619) EN VUE D'UNE CESSION PARTIELLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2241-1 et L. 2122-21,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Vu le code de l'urbanisme,
Vu le plan local d'urbanisme intercommunal,

Monsieur le Maire expose ;

La commune est propriétaire d'une parcelle de terrain cadastrée section A n° 657 (issue de la parcelle A619) d'une contenance de 4634 m² dépendant du domaine privé communal.
Un collectif de professionnels de la santé et de la petite enfance est intéressé par l'acquisition d'une partie de ce tènement en vue de la construction d'une maison médicale et d'une micro-crèche.

Considérant que le projet est compatible avec le PLUI en vigueur,
Considérant que le projet contribue à la satisfaction de l'intérêt communal,
Il apparait opportun de donner une suite favorable à cette demande.

Afin de procéder à l'aliénation partielle de ce tènement foncier, il appartient dès lors au conseil municipal d'autoriser la division du terrain d'assiette des constructions.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 074-217401991-20240405-DEL2024_021-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 6 voix pour, 3 voix contre (Geneviève GRAZ, Matteo BÄCHTOLD, Gunilla SKARIN PARTE) ;

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer une procédure de division du tènement foncier inscrit au domaine privé communal cadastré section A n° 657 (issu de la parcelle 619) et à signer tout acte y afférent.

Ainsi fait et délibéré à NERNIER,
Les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Christian BREUZA

MAIRIE DE NERNIER
HAUTE-SAVOIE

Secrétaire de séance
Jérôme BAMBERGER

Le Maire

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet **www.telerecours.fr**

Transmis au représentant de l'Etat le : .....

Date de publication